



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions**  
**- TPSGC**  
**11 Laurier St./11, rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0B2 / Noyau 0B2**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Furniture Division/Division des ameublements  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6B1, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Mobile Shelving	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6399-16HE09/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6399-16HE09	<b>Date</b> 2016-05-06
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PQ-979-70798	
<b>File No. - N° de dossier</b> pq979.W6399-16HE09	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-05-31</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Marton, Andrew	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pq979
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 220-4845 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Department of National Defence CSOR Unit Z-106, 46 Centurion Road CFB Petawawa, ON K8H 2X3	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Cette modification 001 est apportée afin de prolonger la date de fermeture du 24 mai au 31 mai, et répondre aux questions suivantes:

**Q1.** La description du système dans la section 1.2 n'inclut pas le chariot stationnaire de 10' de longueur et 30" de profondeur qui figure sur le dessin et qui sert à transporter les armoires de rangement actuelles.

**R1.** Nous n'avons pas besoin d'un chariot. Nous devons seulement nous assurer de niveler le sol par rapport à la hauteur du rayonnage. Nous pourrions ensuite installer les armoires de rangement existantes sur ce plancher.

**Q2.** La section 13.8 indique que des panneaux arrière devraient être inclus. Toutefois, le dessin n'en inclut pas. Veuillez confirmer s'ils sont **réellement** nécessaires. Les spécifications mentionnent également des séparateurs. Il n'y en a pas sur le dessin. Veuillez confirmer s'ils sont réellement nécessaires.

**R2.** Les panneaux arrière n'ont pas besoin de comprendre des fentes pour séparateurs. Il suffit d'avoir un panneau arrière solide qui empêche l'équipement de glisser d'une armoire à rangement à l'autre. Les séparateurs NE sont PAS nécessaires.

**Q3.** La section 13.11 indique trois séparateurs par côté, ce qui n'est pas sur le dessin. Veuillez confirmer si les séparateurs sont **réellement** nécessaires.

**R3.** Les séparateurs NE sont PAS nécessaires.

**Q4.** 15. Sécurité – veuillez confirmer qu'il s'agit bien d'une exigence du client. Cette exigence concerne SEULEMENT l'entreposage de dossiers Protégé B. Il ne s'agit pas de dossiers ici. Veuillez aviser.

**R4.** Aucune mesure de sécurité n'est nécessaire. Les étagères seront à l'intérieur d'une chambre forte, à l'intérieur d'un édifice, à l'intérieur d'un complexe et sous surveillance en tout temps par des commissionnaires. Les autres exigences de sécurité ne sont pas nécessaires. Supprimer section 15. CONTRÔLES DE SÉCURITÉ ET RÈGLEMENTS DE LA COURONNE.

**Q5.** Rayonnages mobiles – Normes de protection contre l'incendie; « les exigences en matière de protection contre l'incendie des rayonnages mobiles lorsqu'utilisés pour l'entreposage de dossiers. » Veuillez confirmer que ces exigences sont nécessaires puisqu'elles ne s'appliquent plus, conformément aux RHDC et que les rayonnages ne serviront pas à l'entreposage de dossiers.

**R5.** La protection contre l'incendie n'est pas nécessaire pour les mêmes raisons que celles concernant les mesures de sécurité susmentionnées. Supprimer Appendice 1, Rayonnages mobiles - Normes de protection contre l'incendie.

**Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.**

